



Communiqué de presse

Jeudi 9 février 2012

La RATP et SNCF créent un groupe de travail pour mettre en place une gestion commune du RER B

La RATP et SNCF viennent de mettre en place un groupe de travail afin d'étudier les conditions de création d'une structure commune de gestion opérationnelle du RER B.

Elle permettra de fluidifier le fonctionnement de la ligne afin d'améliorer la qualité de service pour les voyageurs et d'assurer l'engagement collectif de la RATP et de SNCF vis-à-vis du STIF, autorité organisatrice des transports d'Île-de-France.

L'objectif est de regrouper à l'horizon 2013 les moyens des deux entreprises dans une structure commune. Le projet devrait être finalisé avant cet été. Il sera ensuite soumis aux organes de décision des deux groupes et aux instances représentatives du personnel.

A cet effet, les Présidents Pierre Mongin, Président Directeur Général de la RATP et Guillaume Pepy, Président de SNCF, ont mandaté respectivement afin d'assurer le pilotage de ce projet, Bénédicte Tilloy, Directrice Générale de Transilien, pour SNCF, et Philippe Martin, Directeur Général adjoint, Opérations de Transport et de Maintenance associées, pour la RATP.

Un groupe de pilotage sera créé avec pour missions :

- de définir le périmètre exact et les missions de la structure commune RATP/SNCF
- d'étudier les modalités juridiques de création et de gouvernance de cette structure commune
- de définir les modalités précises de mise en œuvre d'un centre de commandement unique en temps réel
- d'étudier les conditions nécessaires pour l'application d'une réglementation adaptée à des infrastructures dédiées et fermées au Nord.

Tous ces points seront en cohérence avec le schéma directeur de la ligne B en cours d'élaboration à la demande du STIF.

Ce regroupement des acteurs opérationnels sera conçu par étapes :

- Création d'ici 6 mois d'une structure commune RATP/SNCF chargée de la direction de la ligne B : pilotage de l'offre de transport et de la qualité de service, relations institutionnelles, organisation de l'information des voyageurs. Liée contractuellement aux services de production concernés de la RATP et de SNCF, cette structure commune devra également préparer en priorité les deux étapes suivantes :
- Regroupement d'ici fin 2012 au sein d'un centre de commandement commun des acteurs opérationnels en charge de la régulation de la ligne (agents RATP, SNCF et de la Direction de la Circulation Ferroviaire travaillant pour le compte de RFF) dans le but d'améliorer la gestion opérationnelle en temps réel. Ce centre devra disposer des outils nécessaires pour maîtriser efficacement la régulation de la ligne tant au sud qu'au nord.
- Prise en charge opérationnelle d'ici fin 2013 par la structure commune de tous les moyens nécessaires à une exploitation performante de la ligne.

Fortes de leur expérience de gestion de lignes à fort trafic et à fortes fréquences, la RATP et SNCF ont lancé en 2009 les travaux préparatoires à la mise en place d'un centre unique de régulation de la ligne B (CUB). Un agent SNCF est ainsi installé auprès des équipes de régulation de la RATP pour aider à la coordination des décisions.

La création d'un nouveau poste de commandement et de régulation unique de la ligne B, véritable centre de décision opérationnel dédié, est inscrite dans le schéma directeur de la ligne B. C'est un des objectifs majeurs assigné aux représentants RATP et SNCF dans le cadre du groupe de travail. Il regroupera en un lieu unique l'ensemble des acteurs qui participent à l'exploitation de la ligne (agents RATP, SNCF et de la Direction de la Circulation Ferroviaire travaillant pour le compte de RFF) et gèrera l'ensemble des ressources contribuant à l'exploitation de la ligne.

La ligne B du RER en bref

La ligne B du RER constitue l'un des principaux axes de transport structurants d'Île-de-France. Elle est empruntée quotidiennement par 900 000 voyageurs et a connu une croissance de sa fréquentation de près de 35% de 2000 à 2010.

La ligne B compte 78 kilomètres de voies (40 dans le domaine RATP et 38 dans le domaine RFF) et 47 gares (31 dans le domaine RATP et 16 dans le domaine SNCF).

Cette ligne est aujourd'hui exploitée par deux opérateurs, la RATP et SNCF. Le gestionnaire d'infrastructures sur la partie nord de la ligne, intégrée au réseau ferré national, est RFF.

Pour améliorer le fonctionnement quotidien de la ligne, la RATP et SNCF ont supprimé la relève des conducteurs à Gare du Nord en 2009. Les agents de conduite des deux entreprises

conduisent désormais les trains d'un bout à l'autre de la ligne. Cette interopérabilité a été un premier pas vers une amélioration de la gestion de la ligne et un rapprochement des équipes RATP, SNCF et de la Direction de la Circulation Ferroviaire.

La modernisation des infrastructures et des trains

La ligne B du RER bénéficie actuellement d'importants programmes d'investissement destinés à améliorer la qualité de service et la fiabilité de l'exploitation.

- En cours depuis 2008, le programme "RER B Nord +" permet de moderniser actuellement la partie nord de la ligne. D'un montant de 250 millions d'euros, financés par l'État, la Région Île-de-France et le STIF, les travaux visent à rehausser les quais, à rénover les gares, à moderniser et à renforcer les infrastructures (voies, alimentation électrique, signalisation...). Il permettra la mise en place d'une desserte cadencée, plus simple pour le voyageur et plus robuste, avec une meilleure fréquence sur de nombreuses gares.
- Un programme de modernisation des trains de la ligne B est également en cours, d'un montant de 317 millions d'euros, financés à hauteur de 50% par le STIF et par RATP et SNCF.